

Registre public
Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

ANNÉE 2026

art. 18. Règlement numéro 2026-1102 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 10 doit, lorsque sa valeur excède 100 \$, faire l'objet, dans les 30 jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier tient un registre public de ces déclarations et doit, annuellement, déposer un extrait de ce registre lors de la dernière séance ordinaire du conseil.

Nom du donateur	description	Bénéficiaire	date	circonstances
Bruno Jean	1 000 \$	Francis Beaulieu (maire)	23 janvier 2026	Campagne de sociofinancement organisée par Marie-Pierre Beaulieu sur la plateforme gofundme.com à la suite de l'incendie qui a détruit la cabane à sucre appartenant à ses parents. Plus de 199 contributeurs enregistrés.
Julien Riou	200 \$			
Philippe Massé	200 \$			
Marcel Riou	200 \$			
Guyline Théberge	100 \$			
Anonyme	100 \$			
Lionel Garon	100 \$			
Grégoire Riou	100 \$			
Mireille Riou	100 \$			
André Riou	100 \$			
Érablière Bruno et Yves Gagnon	200 \$			
Bobby Fournier	100 \$			
Suzanne Lavoie	100 \$			
Guillaume Rioux	200 \$			
Rejean Cimon	200 \$			
Ghislain Theberge	100 \$			
Marie-Josée Bérubé	100 \$			
Sébastien Jean Et Kathie Gagnon	100 \$			
Fleuvorama (Projets des Basques)	1 000 \$			
Guyline et Jean-Luc Rioux	100 \$			

Annie d'Amours	100 \$			
Emy Martel	100 \$			
Anonyme	100 \$			
Christian Berger	200 \$			
Anonyme	1 000 \$			
Anonyme	100 \$			
Jean-Pierre thibault	200 \$			
EXCAVATIONS ET PAYSAGISTES D.A inc .	100 \$			
Stéphane Valery	200 \$			
Alain Viel	200 \$			
Rene Rioux	100 \$			
Remi Côté	100 \$			
Annie Berube	100 \$			
Jean-Philippe Vigneau	100 \$			
Robby Gagné	100 \$			
Aline Denis	300 \$			
Francois Beauchesne	100 \$			
Brigitte Crevier	200 \$			
Marie Josée et Marc André Beaulieu	200 \$			
Michelle Rioux	100 \$			
Martin Caron	200 \$			
Raynald Berger	100 \$			
Lise Marie Duguay	200 \$			
Serge Forgues	100 \$			
Eddy Beaulieu	1 000 \$			
Ariane Riou	1 000 \$			
Nancy Beaulieu	150 \$			
Georges L'Espérance	500 \$			
Jean Claude Théberge	100 \$			
Anonyme	200 \$			
Pierre Côté	500 \$			
Micheline Rioux D'Astous	100 \$			
Sylvain RIOU	1 000 \$			

Gilles Gagné	200 \$			
Jacqueline Cimon	500 \$			
Roger Berube	500 \$			
Carmen Vaillancourt	500 \$			
Claude et fils Forgues	500 \$			
Marie Chantal Forgues	100 \$			
Anonyme	100 \$			
Lucie MICHAUD	500 \$			
Maxime Mainville	200 \$			
Melissa Theberge	2 000 \$			
Eric Bérubé	250 \$			
Mari Mario	100 \$			
Daniel Giroux	2 000 \$			
Bar Laitier au Délice Serge	100 \$			
Ariane Ancil	100 \$			
Michel Vaillancourt	100 \$			
Rene et Julie Cloutier	100 \$			
Alain D'Astous	100 \$			
Caroline Bérubé	200 \$			
Alexandre, Gilles Côté Claire Gauthier	100 \$			
Ferme Normand Brillant et fils.	300 \$			
CHALET'S BSL Dussault	100 \$			
Jean-Yves Berger	150 \$			
Anonyme	1 000 \$			
Genevieve Damours	100 \$			
Michel Rioux	100 \$			
Gino D'Astous	500 \$			
André Rioux	100 \$			
Rock Dumas	100 \$			
Antonio Rioux	100 \$			
Madeleine Riou	100 \$			